



RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS

INFO-RETRAITE

PRINTEMPS 2012

BULLETIN D'INFORMATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS
RETRAITÉS ET DE LEURS SURVIVANTS



TROIS CHOSES à savoir sur votre revenu de retraite

PAGE 2

DANS CE NUMÉRO

3 LE RREO VEND MLSE
Voyez pourquoi

4 INVESTISSEMENT RESPONSABLE
Gérer les risques et les rendements pour vous

7 VOS QUESTIONS..
À propos du réemploi

8 NOUVELLES EN BREF

TROIS CHOSES À SAVOIR SUR VOTRE REVENU DE RETRAITE

Apprenez tout ce qui est coordonné avec votre rente du RREO et ce qui ne l'est pas

La situation du système de revenu de retraite au Canada est un sujet d'actualité qui suscite un vif intérêt. Les politiciens, les spécialistes de l'industrie, les médias et le grand public ont tous de fortes opinions, souvent contradictoires, sur la façon de trouver une solution pour assurer la sécurité de la retraite de toute la population active canadienne.

Voici ce que vous devez savoir concernant trois composantes de votre revenu de retraite.

1. La pension de la Sécurité de la vieillesse n'est pas coordonnée avec votre rente du RREO

Contrairement à la pension du Régime de pensions du Canada (RPC), celle de la Sécurité de la vieillesse (SV) n'est pas coordonnée avec la rente du RREO.

Actuellement, vous avez le droit de recevoir la pension de la SV à partir de 65 ans. Les personnes âgées qui ont vécu au Canada pendant au moins 40 ans après l'âge de 18 ans sont normalement admissibles à la pleine pension de la SV. À défaut de satisfaire aux exigences de résidence, une pension réduite peut être versée.

La plupart des enseignants sont admissibles à la pension maximale de la SV, soit environ 540 \$ par mois à l'heure actuelle. La pension de la SV fait l'objet d'une récupération si votre revenu total net est supérieur à environ 69 500 \$.

2. La pension du RPC est coordonnée avec votre rente du RREO

Les cotisations au RREO et les prestations du RREO tiennent compte de votre participation au RPC. Votre rente du RREO est réduite dès que vous atteignez l'âge de 65 ans ou à la date d'entrée en vigueur d'une pension d'invalidité du RPC. Pour la plupart des retraités, la réduction correspond approximativement aux deux tiers de leur pension de retraite non réduite du RPC. Le montant en est déterminé au moyen d'une formule, et non en fonction de ce que vous recevez du RPC.

Calcul de la réduction relative au RPC

Le facteur de réduction relative au RPC est déterminé par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario, répondants du régime. Il a été modifié pour la dernière fois en 2001, pour être réduit à 0,45 %.

Nous calculons votre réduction relative au RPC au moment de votre retraite au moyen de la formule suivante :

Facteur de réduction relative au RPC	x	Années de service où vous avez participé à la fois au RREO et au RPC	x	Moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension ou des cinq meilleurs salaires annuels, selon la moins élevée	=	Réduction relative au RPC
--------------------------------------	---	--	---	--	---	---------------------------

Nous rajustons ensuite la réduction relative au RPC en fonction de l'inflation. Consultez le www.otpp.com/fr pour voir un exemple.

3. Les modifications au RPC commencent en 2012

Au cours des cinq prochaines années, les modifications apportées au RPC seront graduellement mises en œuvre. Bien que ces modifications n'aient pas d'incidence sur votre rente du RREO, elles influenceront sur l'ensemble de vos revenus de retraite. C'est pourquoi il est important que vous compreniez en quoi elles peuvent influencer sur le moment où vous prévoyez toucher votre pension de retraite du RPC. Voici les principales modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

- Dans le cas où vous travaillez et recevez une pension de retraite du RPC, si vous avez moins de 65 ans, vous devez désormais obligatoirement verser des cotisations au RPC; si vous avez au moins 65 ans, mais moins de 70 ans, vous devrez verser des cotisations au RPC, sauf si vous en décidez autrement.
- Vous pouvez commencer à recevoir votre pension de retraite du RPC dès 60 ans, même si vous continuez à travailler.
- Si vous commencez à toucher une pension du RPC avant 65 ans, la réduction sera progressive (d'ici à 2016, la réduction sera de 0,6 % pour chaque mois précédant votre 65^e anniversaire).

Pour en savoir plus

Consultez en ligne les liens suivants pour en savoir plus sur :

Votre rente du RREO et le RPC

→ www.otpp.com/CoordinationRPC

Les prestations du RPC et de la SV

→ www.servicecanada.gc.ca

LE RREO VEND MLSE

Jane Rowe, vice-présidente principale de Teachers' Private Capital, répond aux questions les plus fréquentes

Nous étions au début de décembre et, contre toute attente, la nouvelle suivante sortait : le RREO vendait sa participation dans Maple Leaf Sports and Entertainment (MLSE)!



MAPLE LEAF SPORTS + ENTERTAINMENT

Notre annonce a suscité une attention sans précédent des médias et beaucoup de questions. Une fois la transaction officiellement conclue, au milieu de 2012, la vente de notre participation à Bell et Rogers Communications Inc. marquera la fin de l'un des investissements les plus fructueux et ayant le plus duré du RREO.

Les faits en bref

- Investissement initial en 1994 - 44 M\$
- Participation actuelle - 79,53 %
- Prix de vente - 1,32 G\$

Cela a commencé en 1994, par l'acquisition, pour la somme de 44 millions de dollars, de la moitié d'un bâtiment de l'époque de la dépression et d'une équipe de hockey légendaire. Après une série de transactions, l'affaire a crû jusqu'à devenir une importante icône canadienne du sport, du divertissement, des médias et de l'hébergement. Aujourd'hui, MLSE possède quatre équipes ainsi que des propriétés immobilières et des entreprises de diffusion.

Jane Rowe, vice-présidente principale de Teachers' Private Capital, a dirigé l'équipe qui a géré le processus de vente. Nous lui avons demandé de répondre à quelques-unes des questions les plus fréquentes :

Info-Retraite : Pourquoi avez-vous voulu vendre la participation dans MLSE?



Jane Rowe, vice-présidente principale de Teachers' Private Capital

Jane : Il est important de faire la distinction entre vouloir vendre et assumer notre responsabilité de fiduciaire. Bien que MLSE ait été une source de grande fierté pour nous, notre mandat consiste à investir les actifs de la

caisse de retraite dans l'intérêt des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Pour remplir ce mandat, nous évaluons régulièrement tous nos placements pour savoir s'ils cadrent avec nos besoins actuels et futurs.

La vente de MLSE a suscité des émotions contradictoires. D'une part, nous transférons notre participation à deux partenaires solides résolus à poursuivre la croissance de l'entreprise et possédant les ressources nécessaires pour y arriver. Il était important pour nous d'agir en bon intendant de cet actif emblématique. Mais d'autre part, cette transaction marque la fin d'un partenariat extraordinaire pour le RREO. Nous avons vécu avec MLSE une merveilleuse histoire qui a duré 17 ans et avons aidé à bâtir une entreprise qui a peu d'équivalents.

Info-Retraite : Pourquoi avez-vous changé d'idée à propos de la vente?

Jane : Nous n'avons jamais été forcés de vendre MLSE et avons confiance en sa valeur. Nous avons entrepris l'examen de notre participation en mars dernier, quand nous avons commencé à recevoir des appels de diverses parties nous présentant des déclarations d'intérêt non sollicitées.

Avec la collaboration de nos conseillers, nous avons appliqué à cette analyse la même rigueur que pour tous nos autres placements.

À la fin de novembre, n'ayant pas reçu d'offres qui satisfaisaient à nos conditions de vente, nous avons conclu le processus et annoncé que nous conserverions notre participation bonifiée. Nous étions heureux de conserver MLSE dans notre portefeuille et avons commencé à mettre nos projets en branle pour que la société puisse aller de l'avant.

Moins d'une semaine plus tard, nous avons reçu de façon inattendue de Rogers et Bell une nouvelle offre complète, ferme et conforme à toutes les modalités que nous considérons nécessaires.

Info-Retraite : Quel usage ferez-vous de l'argent de la vente de MLSE?

Jane : Nous ne recevrons rien avant la conclusion de la transaction, plus tard cette année. D'ici là, nous nous emploierons pleinement à la réussite de la société et, comme toujours, nous continuerons à chercher de nouvelles occasions de placement.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Notre priorité unique : la sécurité des rentes à long terme



La principale responsabilité du RREO en matière de placement consiste à agir dans l'intérêt financier de la caisse. Nous prenons nos décisions de placement comme le reste de la communauté financière mondiale : principalement en nous fondant sur les prévisions de revenus et de dépenses, et sur le niveau d'incertitude ou de risques liés à ces attentes. Si les perspectives financières d'une société sont positives et correspondent au niveau de risque, nous nous attendons généralement à ce qu'elle procure de bons rendements.

Considérations additionnelles

Cela dit, d'autres risques – environnementaux, sociaux et de gouvernance – prennent de plus en plus d'importance dans les décisions de placement :

- Une entreprise applique-t-elle de saines pratiques en matière de sécurité?
- Gère-t-elle ses impacts environnementaux?
- Les parties prenantes sont-elles représentées et les décideurs assument-ils la responsabilité de leurs actions?

Ces considérations peuvent influencer sur le rendement financier et font partie intégrante de l'investissement responsable.

« L'investissement responsable tente d'intégrer une analyse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans une analyse financière plus conventionnelle des occasions de placement, explique Jim Leech, président et chef de la direction du RREO. En fin de compte, nous recherchons les meilleurs

rendements ajustés au risque possible pour nos participants. »

Nos professionnels des placements s'assurent que les fonds du régime sont investis prudemment et gérés de manière à contribuer à la sécurité des rentes à long terme. Cette priorité singulière nous met à l'abri de toute influence inappropriée ou induite, non seulement de la part des membres de l'équipe chargée des placements, mais également de celle des répondants du régime et d'autres parties.

Prise en compte des risques

Avant d'investir le moindre dollar, nos équipes de placement évaluent un large éventail de risques et de rendements potentiels. Cela inclut les risques ESG ainsi que les occasions qui y sont associées. Nous tenons compte des menaces et des possibilités et préconisons la bonne gouvernance pour protéger les intérêts du régime de retraite après avoir effectué un placement.

Les critères non financiers ne servent tout de même pas de filtres pour exclure ou inclure certains placements. Le RREO fait les meilleurs choix en tenant compte de la prévision de rendement ajusté au risque. À titre d'exemple, bien que certains secteurs, comme les mines ou le pétrole, puissent avoir un impact environnemental, certaines sociétés réussissent mieux que d'autres à gérer les risques environnementaux. Dans la mesure où l'on peut s'attendre à ce que leurs pratiques exemplaires entraînent de meilleurs rendements financiers, ces sociétés deviennent de bonnes candidates pour un placement.

Surveillance continue des marchés

Le RREO gère un large éventail d'actifs : actions de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, obligations, marchandises, biens immobiliers, infrastructures et terrains forestiers exploitables. Beaucoup de ces actifs sont détenus à long terme. Nous surveillons continuellement nos avoirs pour tenir compte des menaces émergentes et des occasions de réévaluer les risques et les rendements, et pour déterminer le moment opportun de vendre et de rechercher une autre occasion.

Nous avons toujours adopté une approche responsable pour les placements que nous faisons pour votre compte et nous continuons d'adapter nos pratiques à l'évolution de la notion de responsabilité et de sa définition.

Nous recherchons des pratiques exemplaires

Bien que l'investissement responsable puisse être un processus complexe, notre facteur déterminant demeure toujours le même : ce qui est le mieux pour votre sécurité financière. « Essentiellement, nous recherchons des pratiques exemplaires, ajoute M. Leech. Et nous découvrons en général que les sociétés qui ont

de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance produisent un bon rendement financier et constituent de bons placements pour les enseignantes et les enseignants de l'Ontario. »

Le RREO a mis en place un certain nombre d'initiatives pour s'aligner sur les pratiques exemplaires :

- Il est récemment devenu signataire des Principes pour l'investissement responsable endossés par l'ONU (PRI) (voir l'encadré);
- Il est signataire du Carbon Disclosure Project (et de son initiative d'information concernant l'eau), qui présente un bilan de 3 000 des plus importantes entreprises du monde en matière d'environnement et de changements climatiques;
- Il consulte des fournisseurs de recherches, comme Sustainalytics, ainsi que les recherches de MSCI ESG pour avoir accès à des données qui permettent une analyse complète des risques et des possibilités liés aux enjeux ESG.

À titre d'investisseur responsable, nous profitons de notre participation dans les sociétés pour promouvoir une bonne gouvernance et les pratiques d'entreprises qui améliorent la valeur – et par le fait même la sécurité des rentes – à long terme. Nous le faisons notamment en exerçant nos droits de vote conformément à nos principes de vote par procuration et en rendant publics nos votes et nos commentaires sur la gouvernance.

Nos principes de vote couvrent des questions de gouvernance comme la composition des conseils d'administration et l'élection de leurs membres, la rémunération des administrateurs et des cadres, les mesures de protection contre les prises de contrôle et les droits des actionnaires. De plus, nous prenons une part active dans les organismes internationaux axés sur la gouvernance et comptons parmi les membres fondateurs de la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises.

Principes pour l'investissement responsable

Le RREO fait partie d'un réseau d'investisseurs internationaux qui travaille à la mise en pratique des six **Principes pour l'investissement responsable** (PRI). Ces principes reflètent le point de vue selon lequel les risques et les possibilités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent influencer sur le rendement du portefeuille et, par conséquent, doivent être pris en considération de façon appropriée par les investisseurs dans l'exercice de leur devoir de fiduciaire.



« Nous sommes heureux d'adhérer aux PRI et sommes impatients de collaborer avec des investisseurs de partout dans le monde animés des mêmes idées en ce qui concerne l'analyse des inci-

dences financières des risques et des possibilités liés aux enjeux ESG et de partager avec eux des pratiques exemplaires, a déclaré Jim Leech, président et chef de la direction du RREO. Les PRI sont le reflet de l'importance croissante que prend l'investissement responsable pour nos participants et nos partenaires potentiels et ils s'harmonisent avec nos valeurs fondamentales que sont l'obligation de rendre compte et la gestion du risque. »

Comme l'a expliqué James Gifford, directeur exécutif des PRI, lorsqu'il s'est rendu dans nos bureaux : « Les PRI constituent un moyen de gérer systématiquement un ensemble de risques et de possibilités liés aux enjeux ESG dans le cadre du travail de fiduciaire. »

Les Principes pour l'investissement responsable

1. Nous prendrons en compte les enjeux ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les enjeux ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les enjeux ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Pour en savoir plus sur les Principes pour l'investissement responsable, consultez le www.otpp.com/investissementresponsable.

COMMENT NOUS INVESTISSONS DE MANIÈRE RESPONSABLE

Le processus continu implique la participation de toute notre équipe des placements

L'investissement responsable est un processus continu d'équilibre entre les risques et la recherche de rendements. Pour ce faire, nos

professionnels des placements suivent un processus continu de recherche, d'évaluation et de gestion habiles de nos placements.

TROIS ÉTAPES

Notre processus de placement peut se diviser en trois étapes :



1. RECHERCHE

Nous déterminons un thème, comme une ressource rare, les changements climatiques, les technologies émergentes ou une autre tendance, ou nous trouvons des secteurs ou des sociétés pouvant être sous-évalués. Nous utilisons des fils de nouvelles, des exposés et des rapports de recherche pour trouver des occasions potentielles.

2. ÉVALUATION

Pour déterminer si une occasion est aussi intéressante qu'elle le semble, nos équipes effectuent une vérification préalable interne et utilisent les opinions de consultants externes. Elles examinent les nombreux enjeux : rendement financier, performance environnementale, relations de travail, stratégies de marketing et questions d'ordre juridique. Dans le cas des actions de sociétés ouvertes, une analyse peut être menée en quelques heures sur le pupitre de négociation. Quant aux placements directs dans des sociétés, l'évaluation et une éventuelle négociation peuvent prendre des semaines ou des mois.

3. GESTION

Chaque jour surviennent des événements pouvant avoir un effet sur le rendement des sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous surveillons continuellement nos avoirs pour tenir compte des menaces émergentes et des occasions afin de mieux savoir quand il est opportun de vendre et de retourner sur les marchés pour rechercher une autre occasion.

Renseignez-vous en ligne sur l'investissement responsable

Beaucoup d'entre vous manifestent un vif intérêt pour les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Afin de vous tenir au courant de nos initiatives d'investissement responsable, nous avons consacré une rubrique de notre site Web à ce sujet. Allez au www.otpp.com/investissementresponsable pour trouver de l'information complète sur nos pratiques en la matière.

La section *Responsible Investing - an Evolving Story* présente une vue complète de l'investissement responsable, dans un documentaire de 23 minutes et des tables rondes mettant en présence des cadres supérieurs de notre équipe des placements.

COMPTE À REBOURS POUR LES NOUVELLES RÈGLES DE RÉEMPLOI

Une limite unique signifie que vous n'avez qu'un seul nombre de jours à surveiller

Vous retournez en classe cet automne? Dans l'affirmative n'oubliez pas les nouvelles règles de réemploi qui seront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2012.

Qu'est-ce qu'il y a de nouveau?

Vous pourrez travailler dans le milieu de l'éducation, pendant la retraite, jusqu'à 50 jours par année scolaire sans conséquence sur votre rente. Par ailleurs, la déclaration de vos jours de réemploi incombera à votre employeur à compter de l'année scolaire 2012-2013.

Important

- Vous devrez tout de même continuer à comptabiliser vos jours de réemploi et devrez communiquer avec le RREO si vous dépassez la nouvelle limite de réemploi, soit 50 jours.
- Si vous continuez à travailler après le mois au cours duquel vous atteignez la limite de réemploi, votre rente du régime sera suspendue tant que vous continuerez de travailler, même si ce n'est que pour quelques heures.

Voici des réponses aux questions sur le réemploi les plus souvent posées qui vous aideront à vous préparer pour la rentrée.

Q. Comment puis-je savoir si je fais partie des « retraités réemployés »?

R. En vertu des dispositions actuelles du régime, vous êtes un « retraité réemployé », et par conséquent assujéti aux règles de réemploi, si vous répondez aux critères suivants :

- vous avez cessé d'exercer un emploi dans le domaine de l'enseignement;
- vous avez présenté une demande de rente au titre du régime; et
- vous êtes ensuite directement ou indirectement embauché pour fournir des services rémunérés à un employeur qui participe au régime de retraite.

Q. Que signifie un « emploi indirect »?

R. Vous êtes indirectement embauché si vous êtes travailleur autonome ou travaillez pour un tiers et que vous fournissez des services à un employeur participant.

Les ententes de ce genre, pour un poste d'enseignement, ont toujours été visées par les règles de réemploi. La définition de « retraité réemployé » a été étendue en 2010 pour comprendre tout le travail

après la retraite, que ce soit à titre d'enseignant ou non, et que vous soyez employé, travailleur autonome ou que vous travailliez par l'intermédiaire d'un tiers.

Si vous n'êtes pas sûr que les règles de réemploi s'appliquent à votre travail effectué à titre de travailleur autonome ou par l'intermédiaire d'un tiers, posez-vous les questions suivantes :

1. Vos services sont-ils fournis directement à un employeur participant?
2. Les services que vous fournissez à l'employeur participant sont-ils habituellement fournis par un employé?
3. Un employeur participant vous attribue-t-il des tâches et exerce-t-il un contrôle sur celles-ci?

Si vous avez répondu « oui » à une de ces questions, il s'agit sûrement de réemploi.

Q. Les règles de réemploi s'appliquent-elles si je travaille bénévolement?

R. Il est interdit de renoncer à sa rémunération pour contourner les règles. Veuillez noter que les formes de paiement pour services rendus comprennent les cadeaux et les chèques-cadeaux.

Afin de déterminer si votre bénévolat pour un employeur participant est comptabilisé

dans les limites de réemploi, vous devez vous poser les questions suivantes :

1. Êtes-vous rémunéré pour cette activité ou avez-vous droit à une rémunération à laquelle vous choisissez de renoncer?
2. Auparavant, étiez-vous rémunéré pour faire ce même travail?

Si vous avez répondu « oui » à une de ces questions, il s'agit sûrement de réemploi.

Q. J'ai pris ma retraite en juin 2011. J'ai été réemployé cette année et je prévois continuer à travailler au cours des prochaines années scolaires. Est-ce que cela signifie que je perds deux années au cours desquelles j'aurais pu travailler jusqu'à 95 jours?

R. Oui. Conformément aux nouvelles règles entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2012, vous pourrez cumuler au plus 50 jours de réemploi durant vos deuxième et troisième années de réemploi.

Pour plus d'information sur le travail après la retraite, consultez la section Info participants de notre site Web, www.otpp.com/fr.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou si vous avez des doutes quant à l'application des règles pour votre situation.

NOUVELLES EN BREF

Assistez à l'assemblée annuelle du 12 avril

Vous voulez en savoir plus au sujet de votre régime de retraite? Vous pouvez assister à l'assemblée générale annuelle du RREO, qui se déroulera de 17 h à 19 h, à The Carlu, 444, rue Yonge, 7^e étage, au centre-ville de Toronto. Une période de questions est prévue, et vous aurez l'occasion d'interroger un spécialiste des rentes.

Pour assister à l'assemblée, inscrivez-vous en ligne, au www.otpp.com/fr, d'ici au 5 avril. Pour soumettre une question qui fera l'objet d'une discussion durant l'assemblée, écrivez à communications@otpp.com. Des réponses aux questions les plus fréquentes seront fournies durant l'assemblée et dans notre site Web.

Info-Retraite est publié à l'intention des participants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Vos commentaires sur n'importe quel aspect d'*Info-Retraite* sont les bienvenus. Veuillez nous les transmettre par courriel à l'adresse member_communications@otpp.com.

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

**Régime de retraite
des enseignantes et des
enseignants de l'Ontario**
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700
ou 1 800 668-0105
Télécopieur : 416 730-7807
ou 1 800 949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com



Imprimé sur du
papier recyclé
ISSN 1180-3282

Vous pouvez aussi assister à l'assemblée en direct ou la visionner en différé au moment qui vous conviendra.

Une enseignante retraitée gagne le concours lié aux renseignements personnels

Félicitations à Mme T. Wilson de Elora, qui a gagné une carte-cadeau, la carte shopping! de 100 \$ de Cadillac Fairview lors de notre dernier concours de 2011. Elle est allée sur iAccès Web pour modifier ses renseignements personnels.



Sélection de Teachers' Private Capital par les rédacteurs du Dow Jones pour le Hall of Fame

Les rédacteurs du *Dow Jones Private Equity Analyst* ont sélectionné Teachers' Private Capital (TPC) pour le faire entrer au Private Equity Hall of Fame, soulignant son apport dans le capital de risque, les acquisitions et d'autres domaines du financement par capitaux

propres. TPC se spécialise dans les placements directs auprès de sociétés classées grandes et moyennes entreprises d'après leur valeur marchande.

Bob Bertram au nombre des fellows honorés par l'Institut des administrateurs de sociétés

Bob Bertram, vice-président directeur, Placements et chef des placements, qui a pris sa retraite du RREO, a été nommé fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS). L'obtention du titre de fellow de l'IAS constitue l'une des plus hautes distinctions pour les administrateurs de sociétés au Canada.

Bob a été le premier chef des placements au RREO. À son arrivée au RREO en 1990, les 19 milliards de dollars de la caisse de retraite étaient investis surtout dans des obligations non négociables. Lorsqu'il a pris sa retraite, en 2008, c'était l'une des caisses de retraite les plus importantes et les plus évoluées du monde, avec des actifs diversifiés de plus de 108 milliards de dollars.

Retourner tout bulletin non distribuable au Canada à :

PM# 40062973

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5